

DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse du 12 décembre 2002

→ Lancement national du **préenregistrement des entreprises sur internet en «.fr»** par les Centres de Formalités des Entreprises des CCI.

Informations sur les intervenants

→ **Renaud Dutreil**, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation

→ **Jean-Yves Babonneau**, Directeur général de l'AFNIC

→ **Jean-François Bernardin**, Président de l'ACFCI

→ **Claude Terrazoni**, Président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Toulouse

Déroulement d'un préenregistrement

Annexes complémentaires : 3 fiches

1. présentation de GÉNIC
2. plaquette de présentation du préenregistrement pour les entrepreneurs
3. *.fr*, l'internet en confiance

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la politique gouvernementale d'encouragement et de développement de la création d'entreprise, Messieurs **Jean-Yves Babonneau**, directeur général de l'AFNIC, **Jean-François Bernardin**, président de l'ACFCI et **Claude Terrazoni**, président de la CCI de Toulouse vous informent du

Lancement national du
préenregistrement des entreprises sur internet en « .fr »
par les Centres de Formalités des Entreprises des CCI.

Le jeudi 12 décembre 2002 à 17h à la CCI de Toulouse

en présence de Monsieur Renaud Dutreil,
Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat,
aux Professions libérales et à la Consommation.

Annoncé en 2000, le partenariat AFNIC - ACFCI visant à développer la présence des entreprises françaises sur internet en « .fr » vient d'aboutir et reçoit un fort soutien du gouvernement.

Une année de test et de mise au point, grâce à la participation des CFE de **Bobigny, Créteil, Nanterre et Toulouse**, permet aujourd'hui le lancement de ce projet à toutes les CCI qui le souhaitent.

Deux phases d'action ont été prévues :

- **Une phase d'information et de sensibilisation à l'internet** de tous les entrepreneurs grâce au guide interactif **GÉNIC**, développé par l'AFNIC et mis à disposition dans toutes les CCI partenaires. Conçu avec l'aide de Chambres de Commerce et d'Industrie, ce guide répond à des questions concrètes : qu'est-ce que l'internet va apporter à ma société ? Comment ça marche ? Quelle différence entre un « .fr » et un « .com » ? Comment choisir et enregistrer mon nom de domaine en « .fr » ?...
- **Une phase de préenregistrement de nom de domaine en « .fr » par le CFE** : que ce soit lors de la création de l'entreprise ou à l'occasion d'une formalité administrative pour une entreprise déjà existante ; le CFE pourra conseiller l'entrepreneur sur son nom de domaine et lui permettra de protéger son nom sur l'internet avant la création définitive de sa société ou l'enregistrement d'une modification administrative sur sa société (actions concrétisées par l'obtention ou la modification d'un Kbis).

Le lancement de ce partenariat est conforté par les résultats d'une enquête de la SOFRES (mai 2002) révélant que « 72% des internautes français pensent que les entreprises françaises doivent être en .fr » (Cf. enquête : <http://www.afnic.fr/nouvelles/2002/sondage.html>).

Développer la visibilité et donc la performance des entreprises françaises sur l'internet est un enjeu fort auquel l'AFNIC, l'ACFCI et tous leurs partenaires travaillent ensemble pour faire entrer **en confiance** dans l'internet, tous les acteurs économiques.

Pour vous inscrire à cette conférence ou recevoir un dossier de presse°:

- **Marine Chantreau**, Responsable service Communication – **AFNIC** - Tél. : 01 39 30 83 20 – communication@afnic.fr

- **Didier Latapie**, Directeur Missions générales et consultatives - **CCIT** - Tél. : 05 61 33 65 70 – d.latapie@toulouse.cci.fr

INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

Renaud Dutreil, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation

Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation du gouvernement Raffarin, Renaud Dutreil est successivement auditeur au Conseil d'état en 1989, nommé Maître des Requêtes en 1992, puis Commissaire du gouvernement.

Membre du Conseil municipal de Charly-sur-Marne dans l'Aisne (2727 habitants) et du Conseil général de l'Aisne, Renaud Dutreil a également siégé au conseil municipal de Château-Thierry de 1995 à 2001. Il a été élu député UDF en 1993, en tant que suppléant du député de l'Aisne et ancien ministre, André Rossi, dont il prend la suite en août 1994 et siège ainsi jusqu'à la fin de la législature. Réélu en 1997, Renaud Dutreil est membre de la commission des lois, membre de la mission d'information commune préparatoire au projet de loi de révision des "Lois bioéthiques".

Jean-Yves Babonneau, Directeur général de l'AFNIC

Directeur général de l'AFNIC depuis sa création en janvier 98, Jean-Yves Babonneau a effectué toute sa carrière à l'INRIA, dont il a été successivement Directeur de recherche, Directeur des moyens informatiques de 1980 à 1993, puis Chargé des Applications des Technologies de l'Information auprès du président de 1994 à 1997.

Dans ce cadre, il a dirigé de 1985 à 1992, l'équipe qui a mis en œuvre l'internet en France.

Il est par ailleurs Vice-président du comité « Information et Communication » de la Commission Nationale Française à l'UNESCO depuis juin 1997. Il exerce des activités de conseils auprès de grandes entreprises et est membre de divers conseils d'administration d'entreprises de haute technologie.

Jean-François Bernardin, Président de l'ACFCI

Président de l'ACFCI depuis mars 2001, Jean-François Bernardin est également Président de la CCI de Versailles - Val d'Oise - Yvelines depuis 1995 et a été réélu vice-président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Ile de France en février 2001.

Monsieur Bernardin est également Président Directeur Général de BERNARDIN GESTION (groupe familial de distribution). Il a présidé la commission Formation de l'ACFCI de 1998 à 2000. Vice-Président de l'Institut du Commerce et de la Consommation (ICC) entre 1982 et 1994, Jean-François Bernardin a occupé le poste de Vice-Président du Conseil du Commerce de France (ex-CNC) où il était en charge des problèmes de sécurité, de vol et de délinquance. Il a aussi été titulaire de plusieurs mandats électoraux dont il a démissionné pour se consacrer pleinement à sa tâche de Président de l'ACFCI.

Il s'est attelé depuis son élection à l'ACFCI à restaurer l'image des Chambres de Commerce et d'Industrie en s'attachant à mettre en œuvre la « réforme » des CCI qui était bloquée depuis 10 ans, et en replaçant les Chambres comme acteurs incontournables du développement économique local à l'occasion des débats sur la décentralisation.

Claude TERRAZZONI, Président de la CCI de Toulouse

Président de la CCIT depuis avril 2002, Claude TERRAZZONI était précédemment Vice Président Trésorier de la CCIT après avoir été Conseiller technique.

Polytechnicien et ingénieur Sup Aéro, il a exercé diverses fonctions dans des Centres d'Essais en Vol de 1962 à 1973 ainsi qu'au STPA (Service Technique des Programmes Aéronautiques) de 1973 à 1984. Il a rejoint l'Aérospatiale en 1984, où il a été successivement Directeur Technique- Adjoint, Directeur des Etudes, Directeur Technique puis Directeur de la Division Avions, avant de devenir en 1995 Directeur Général-Adjoint du Groupe Aérospatiale, Directeur de la branche Aéronautique. Il a enfin été Conseiller du Président d'Airbus Industrie de 1998 à avril 2002.

DÉROULEMENT DU PRÉENREGISTREMENT

En test depuis le printemps 2001, le *préenregistrement* des entreprises en « .fr » par les Centres de Formalités des Entreprises répond à un réel besoin : **la protection de l'usage du nom d'une entreprise sur l'internet avant toute communication extérieure.**

Six étapes identifiées

1. **l'entreprise** s'adresse à son **CFE** à l'occasion d'une formalité administrative (ou lors de toute autre démarche *conforme aux obligations statutaires* du CFE) ;
2. le **CFE** :
 - présente à l'**entreprise** le guide de formation sur l'internet "GÉNIC",
 - lui fournit la plaquette d'information sur le préenregistrement,
 - et la conseille sur le choix d'un (ou plusieurs) nom(s) de domaine,
3. une fois le choix effectué par l'**entreprise**, le **CFE** envoie (par internet) un formulaire de demande de préenregistrement de nom de domaine à l'**AFNIC** ; ce formulaire simplifié comprend 9 champs dont 6 sont déjà pré-remplis (informations relatives au CFE) ;
4. Si la demande est recevable (pas de caractères illicites dans le noms de domaine, nom de domaine disponible, saisie complète), le robot de l'**AFNIC** renvoie au **CFE** par retour de Mél, le numéro de préenregistrement correspondant au nom de domaine saisi : **cette opération ne dure que quelques minutes**
5. Le **CFE** remet à l'**entreprise** ce Mél en plus du document provisoire « classique » (dit document CERFA) que remet tout CFE à l'occasion d'une demande d'immatriculation de société ou d'une modification administrative quelconque. Il fournit également à l'**entreprise** les moyens de choisir librement un prestataire internet affilié à l'AFNIC et lui rappelle explicitement **le délai de validité de 15 jours maximum de ce numéro de préenregistrement**
6. Après avoir choisi son **prestataire** dans le temps imparti, l'**entreprise** lui remet une copie des 2 documents reçus par le CFE. **Le prestataire s'occupe du reste** : il vérifie que la demande est conforme à la charte et, après validation, installe le domaine sur ses serveurs.

Le préenregistrement en « .fr » : une opération, facile, simple et efficace

ANNEXES COMPLÉMENTAIRES : 3 FICHES

- **présentation de GénIC**

- **plaquette de présentation du préenregistrement pour les entrepreneurs**

- **.fr, l'internet en confiance**

Avec GéNIC, entrez facilement dans l'internet

<http://www.afnic.fr/le-guide/>

Qu'est-ce que l'internet, quelle valeur ajoutée pour ma société, comment peut-elle être visible sur l'internet, que signifie *.fr* ou *.com* à la fin d'une adresse, quel est l'intérêt pour ma société d'avoir son propre nom de domaine...? Autant de questions qui méritent des réponses claires et adaptées aux attentes des différents publics.

C'est pourquoi l'AFNIC a développé un guide d'information GéNIC destiné à un public de professionnels souhaitant utiliser l'internet comme outil de promotion.

Créé en collaboration avec l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et trois CCI tests, « **GéNIC entreprise** » est un guide d'information sur l'internet, conçu pour répondre aux questions des entrepreneurs plus ou moins avertis. Trois grandes parties ont été développées :

- pourquoi être sur l'internet ?
- comment communiquer sur l'internet ?
- comment s'enregistrer en *.fr* ?



Consultable sur le site de l'AFNIC et dans toutes les CCI partenaires, il est l'outil indispensable permettant de comprendre l'importance du nom de domaine, c'est-à-dire son identité, sur l'internet.

GéNIC accompagne l'opération de préenregistrement des noms de domaine en *.fr* par les Centres de Formalités des Entreprises, présentée sur le site de l'AFNIC à l'adresse suivante : <http://www.afnic.fr/enregistrement/preenregistrement.html>

Dynamisez votre entreprise, pensez à sa présence sur l'internet !

Votre entreprise a besoin de l'internet pour fonctionner et communiquer : grâce à votre Centre de Formalité des Entreprises, vous pouvez la préenregistrer dès maintenant en .fr.

Qu'est-ce que l'internet, quelle valeur ajoutée pour mon entreprise, quelle différence entre un .com et un .fr ?... Telles sont les questions que beaucoup d'entreprises se posent.

L'AFNIC, le service d'enregistrement des adresses Internet en .fr et votre Chambre de Commerce et d'Industrie, vous donnent tous les éléments pour entrer dans l'internet **en toute confiance**.

Un guide interactif d'information sur l'internet est mis à votre disposition dans votre CCI. Il vous explique notamment comment choisir votre nom de domaine, vérifier sa disponibilité et comment trouver un prestataire qui finalisera votre enregistrement en .fr.

Mais attention, sur l'internet tout va très vite et le nom de domaine que vous souhaitez ne sera peut-être plus disponible demain. C'est pourquoi aujourd'hui, vous avez la possibilité de **préenregistrer votre nom de domaine en .fr** en même temps que vos formalités administratives.

Ce nouveau service, proposé par le CFE, vous permet de « **bloquer** » **votre nom de domaine pendant 15 jours** avant l'obtention définitive de l'immatriculation de votre entreprise. Vous êtes donc assuré, pendant cette période, qu'aucune autre personne ne pourra l'utiliser à votre place.

Faites vite : à droit égal, le 1^{er} arrivé est le 1^{er} servi !

Déroulement de la procédure :

1. choix de votre nom de domaine en .fr

Pour des raisons de sécurité et de respect du droit des tiers (Cf. encadré au verso), vous choisissez un ou plusieurs nom(s) de domaine parmi les termes figurant en **raison sociale, sigle, enseigne ou nom commercial** de votre entreprise. Après vérification de la (leur) disponibilité, votre CFE peut le(s) pré-enregistrer.

2. pré-enregistrement par le CFE

Quelques minutes après ce préenregistrement, l'AFNIC transmet au CFE une **fiche récapitulative** comprenant notamment la date et le numéro de préenregistrement CFE (1 fiche par nom de domaine).

3. installation technique

Vous avez alors **15 jours pour contacter un prestataire internet** membre de l'AFNIC (liste disponible sur www.afnic.fr) et lui remettre la (les) fiche(s) récapitulative(s) et –le cas échéant– une copie du (des) document(s) administratif(s) qui vous auront été délivrés par le CFE. Le prestataire s'occupe du reste.

Attention :

→ si votre pré-enregistrement CFE n'est pas validé par le prestataire que vous avez choisi à l'issue des 15 jours, il est automatiquement annulé. Le nom de domaine préenregistré peut de ce fait, être librement ré-attribué ;

→ l'attribution **définitive** d'un nom de domaine n'est réalisée qu'au moment de l'enregistrement par le prestataire, après vérification de la conformité de la demande par l'AFNIC. De ce fait, personne ne peut se prévaloir définitivement d'un nom de domaine à l'étape de préenregistrement.

Information complémentaire préenregistrement,
contacter votre CFE :
<http://www.toulouse.cci.fr>
cfe@toulouse.cci.fr - Tél : 05 61 33 65 92

Consulter également :
<http://www.afnic.fr>
ou écrire à :
communication@afnic.fr

En savoir plus...

Le nom de domaine

Le nom de domaine est une des clefs indispensables de l'internet : il est votre identifiant pour l'ensemble des services du réseau. C'est sous ce nom (par exemple : **masociete.fr**) que les internautes découvriront vos informations sur le web (<http://www.masociete.fr>). C'est aussi avec ce nom que vous pourrez recevoir directement du courrier électronique (contact@masociete.fr).

Un nom de domaine est constitué **d'une chaîne continue de caractères** ('a' à 'z', '0' à '9' et '-' exclusivement !), pouvant être le nom d'une société, d'une marque..., **et d'un suffixe** (composé d'un point '.' et plusieurs lettres) :

- Les suffixes à deux lettres représentent des zones géographiques : *.fr* pour la France, *.uk* pour le Royaume-Uni, *.jp* pour le Japon...
- Les suffixes à trois lettres et plus, sont dits « génériques » : *.com*, *.biz*, *.name*...

Géographique ou générique, le nom de domaine est accessible du monde entier.

Pourquoi avoir son propre nom de domaine ?

Si vous n'avez pas votre propre nom de domaine, votre site sera référencé sous le nom de domaine de votre prestataire (<http://www.mon-prestataire.fr/ma-societe>).

Il est donc impératif de connaître le nom de votre prestataire pour accéder à votre site et à vos informations. En revanche, avec votre propre nom de domaine, l'adresse du site de votre société devient simple, plus facile à trouver : <http://www.ma-societe.fr>. Surtout, vous devenez indépendant : si vous changez de prestataire, votre nom de **domaine restera le même, le vôtre**.

Le nom de domaine est un véritable atout. Il est indispensable en terme de communication.

Quel suffixe ou « zone » choisir ?

Chaque zone est gérée par un organisme habilité à définir (ou non) des règles d'attribution de noms de domaine pour la première chaîne de caractères qui précède le '.'. Certaines zones n'imposent aucune contrainte lors de votre enregistrement (à condition que le nom de domaine soit disponible) : c'est le cas des *.com*, *.biz*, *.info*...

Mais attention au cybersquatting et autres spéculations malveillantes !

D'autres zones, soucieuses d'apporter plus de garanties à l'internaute, ont choisi de respecter la législation existante notamment en matière de droit de la propriété intellectuelle (droit des marques) et ont établi des chartes de nommage. C'est notamment le cas du *.fr*.

L'AFNIC

L'AFNIC (association loi 1901) est le gestionnaire de la base de données des noms de domaine enregistrés avec l'extension *.fr*. Elle effectue cet enregistrement en quelques heures.

Pourquoi passer par un prestataire ?

L'AFNIC ne traite aucune demande en direct, elle est un organisme de gestion et d'information neutre. Le prestataire est un professionnel habilité à traiter votre demande et à transmettre les informations nécessaires à l'AFNIC. Il connaît les règles de fonctionnement de l'AFNIC et ses compétences vous permettront d'obtenir votre nom de domaine ainsi que des services annexes indispensables que l'AFNIC ne propose pas : accès à l'internet, hébergement de pages web, création de messagerie, redirection web ou courriel...

Tous les prestataires membres de l'AFNIC sont référencés sur le site de l'AFNIC. N'hésitez pas à les contacter pour comparer leurs offres et services.

.fr, l'internet en confiance

- **VISIBILITÉ** : selon un sondage réalisé en juin 2002 par la SOFRES, 72% des internautes pensent que les entreprises françaises devraient être en *.fr*. Ce chiffre met en évidence la forte intuitivité des adresses en *.fr* et la nécessité grandissante pour quiconque désire communiquer avec les internautes français, d'être sous l'extension nationale.
- **IDENTIFICATION** : les titulaires d'un *.fr* sont tous identifiés sur des bases de données officielles au moment de l'enregistrement de leur nom de domaine. Être en *.fr* signifie que vous êtes bien une structure légalement identifiée en France.
- **DROIT AU NOM** : en ne vous permettant d'enregistrer que les noms de domaine sur lesquels vous avez légitimement un droit, la charte du *.fr* vous protège dans une large mesure contre les recours de tiers possédant le même nom ou la même marque que vous dans une classe différente (cinq procès seulement liés à des *.fr* en cinq ans, contre plusieurs centaines par an sous d'autres extensions).
- **PROXIMITÉ ET CONFIANCE** : avec un *.fr*, vous mettez en exergue votre localisation française et donc votre assujettissement aux lois nationales en cas de problème. Si votre cible est internationale, il peut être intéressant de permettre à vos interlocuteurs de vous « localiser », le *.fr* amorce un processus de mise en confiance.
- **« RISQUE ZÉRO »** : il est impossible de voir un *.fr* être désactivé ou retomber par erreur dans le domaine public. Tous les *.fr* sont renouvelés par défaut et ne sont supprimés qu'en cas de demande expresse du prestataire.
- **SERVICE APRÈS-VENTE** : en cas de besoin, les équipes de l'AFNIC sont à la disposition de votre prestataire pour l'aider à résoudre les éventuels problèmes administratifs ou techniques liés à votre nom de domaine en *.fr*.
- **QUALITÉ TECHNIQUE** : l'AFNIC enregistre les noms de domaine en totale conformité avec les standards internationaux de l'internet et passe de ce fait pour être la zone la mieux gérée au monde ; elle a également mis en place une procédure de changement de prestataires appliquée dans les meilleurs délais, en toute transparence et sans coupure de service.

proche Métro,
2 pièces au 5e. 33 m2, entièrement
renove, vue. calme lumineux

Vous rêvez d'un
DOMAINE
avec :

- Emplacement **idéal**,
- Desserte internationale,
24h sur 24,
- **Sérénité maximale**,
- Bail **illimité**, sans
expropriation,
- **Garantie d'accès** à tous les
services...

**Service de déménagement assuré
dans les meilleurs délais...**

A LOUER

2 pièces 52 m2 standing
au 6e sur cour pavée, ascenseur, entrée,

chamb
+ placar
chauffag
électriq
Parking
sous-sc
Vidéo
concie
Référé
Ances

Vendredi

Samedi

Sur l'internet, le .fr vous l'offre !

Un nom de domaine en .fr vous assure :

Un emplacement idéal

très bonne visibilité par les internautes¹
référencement fiable dans l'annuaire Whois des noms de domaine : **identification systématique** du demandeur du nom de domaine en .fr,

Une desserte internationale

accès mondial, sans coupure de service

Une sérénité maximale

pas de contentieux dans l'espace français : assurance d'une communication pérenne
pas de cybersquat : enregistrement dans le respect du droit de la propriété intellectuelle respect des standards internationaux de l'internet : **.fr est une des zones les mieux gérées au monde**²
base de données centralisée empêchant toute intrusion extérieure

Un bail illimité

pas d'expiration de votre nom de domaine : **tacite reconduction** chaque année (sauf avis contraire)

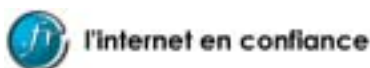
Une garantie d'accès à tous les services

contrôle technique obligatoire (et positif) avant tout enregistrement de nom de domaine

un service de déménagement...

procédure rapide de changement de prestataire, garantie sans coupure de service

L'AFNIC est l'autorité chargée de l'attribution et de la gestion des noms de domaine en .fr.



1- Selon un sondage de la SOFRES en mai 2002, 72% des internautes français pensent que les entreprises françaises devraient être en .fr.

2- Cf. étude de la société Islandaise Men and Mice : http://www.menandmice.com/6000/6350_eu_survey.html